

Montréal, le 4 mars 2021

Par dépôt électronique (SDÉ)

M^e Pierre-Olivier Charlebois
Fasken
800, rue du Square Victoria
Bureau 3700, C.P. 242
Montréal (Québec) H4Z 1E9

M^e Michel Gauthier
Gauthier et associés, avocats
1102, boulevard Moody
Bureau 205
Terrebonne (Québec) J6W 3K9

M^e Joëlle Cardinal
Hydro-Québec – Affaires juridiques
4^e étage
75, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Et tous les intervenants au dossier R-4045-2018 (par courriel)

**Objet: Demande de révision des décisions D-2021-007 et D-2021-017
rendues dans le dossier R-4045-2018
Dossier : R-4143-2021 et
Demande de révision et de suspension de la décision D-2021-007
et demande de suspension de la décision D-2021-017 rendues dans
le dossier R-4045-2018
Dossier : R-4145-2021**

Chers confrères, chère consœur,

La Régie de l'énergie (la Régie) vous informe que, par souci d'efficacité réglementaires, elle entend traiter simultanément, dans le cadre d'une même audience, les deux demandes de révision mentionnées en objet.

La Régie prend note qu'Hydro-Québec dans ses activités de distribution d'électricité a déjà comparu dans chacun de ces dossiers.

La Régie demande aux intervenants au dossier R-4045-2018 qui souhaitent intervenir dans l'une, l'autre ou les deux demandes de révision mentionnées en objet de déposer, dans chacun des dossiers concernés, une comparution précisant leur intérêt à intervenir et, sommairement, les principales conclusions recherchées, **au plus tard à 12 h le 12 mars 2021.**

La Régie déterminera par la suite si elle accepte ou non la participation de l'un ou l'autre des intervenants ayant comparu.

La Régie fixera ultérieurement un échéancier pour le traitement de ces demandes de révision.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments les plus distingués.

(S) Véronique Dubois

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml